ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C. N

13.

Rapport de plusieurs observations envoÿées a l'Academie Royale de Chirurgie, par Mr. gleise Chirurgien-oculiste a Orleans.

14 1423

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Cataracte operée a l'œil gauche et goutte sereine au droit, guerie

Cete huit pages A Duveav

1°. La premiere observation a pour objet une Cataracte pierreuse a l'œil gauche que portoit une fille agée de 28 ans, suite d'un coup de bâton qu'elle avoit reçu sur cette partie plusieurs années avant. La diminution du volume de cet œil annonçoit qu'il s'etoit echappée une partie des humeurs; evacuation qui a favorisé l'adherence de la capsule du Cristallin avec l'iris, lors de l'inflammation survenue a raison de l'accident.

Mr. gleise a fait l'extraction de cette Cataracte avec succes: son operation necessairement laborieuse dans ce cas ne presente rien d'extraordinaire ni d'interessant pour le progrès de l'art. il avoit annoncé le Cristallin pierreux; il le croÿoit tel: soit. Je crois au contraire que ce corps n'etoit que durci jusqu'a un certain point. Le vuide qu'on trouva dans son centre, lorsqu'on le Cassa, après l'avoir laissé secher encor huit jours, prouve ce que j'avance. en effet si ce corps eut eté pierreux, aucunes des mollecules qui le composent ne se seroient detachées, on n'ÿ auroit point trouvé de vuide, et celui qu'on a trouvé n'etoit que la place du point central ou noÿau, de ce corps, lequel s'est echappé au moment que ce Cristallin durci a cedé ~~[illegible]~~ a l'effort qu'on a fait pour le diviser. Mr. gleise ajoute que cette fille portoit a l'œil droit une goutte sereine qui dattoit de deux ans. Les Regles supprimées en etoient la cause principale; rien donc d'etonnant que les saignées aÿant favorisé leur retour, ~~[illegible]~~ elles n'aÿent concouru avec le regime a debarrasser cet œil et retabli la vision. Cette affection n'etant que simptomatique on auroit pu ÿ remedier plutot. cette derniere circonstance donne quelque merite a cette observation qui ne peut cependant concourir au progrès de l'art.

ARC40 n° 18

2

2.d

Mijopie de naissance guerie par l'operation de la cataracte.

La Mijopie est un vice de Conformation qui datte presque toujours du moment de la naissance du sujet, et contre lequel L'art n'a fourni que l'usage des verres pour y remedier. Les sujets ainsi conformés ne sont point a l'abbri des differentes maladies qui peuvent affecter les yeux. Leurs Cristallins perdent par ces causes leur transparence aussi bien que chés les presbytes. il n'y a que l'extraction de ces corps, devenus opaques, qui puisse rendre la vue aux uns et aux autres. L'experience nous demontre que les yeux qui ont souffert cette operation souffrent une diminution dans leur volume, et quoique l'humeur aqueuse se regenere et remplace le cristallin elle n'est jamais en asses grande quantité pour soutenir les membranes du globe dans le meme degré de convexité qu'elles avoient avant l'operation. l'oeil reste plus petit et moins convexe. C'est en partie pour cette raison et en partie pour remedier au peu de densité de l'humeur aqueuse, qui ne refrange pas les rayons de lumiere avec la meme force que le faisoit le cristallin, qu'on est obligé d'avoir recours a l'art; aussi les ~~malades~~ operés sont-ils obligés de porter des lunettes dont les verres sont plus ou moins convexes. plus pour les presbytes et moins pour les Mijopes. Si chés ces derniers, en qui les rayons de lumieres sont fortement refranges et trop rapprochés du centre pour pouvoir peindre dans leurs yeux l'image net de l'objet apperçu, ~~[illegible]~~, soit par accident, soit par une operation faite methodiquement et pour remedier a une autre maladie, on procure une diminution dans le volume du globe de leurs yeux, la cornée perdera necessairement une partie de sa convexité, les rayons de lumiere souffriront 1.° une moindre refraction en passant a travers sa substance. et en second lieu, ils n'eprouveront plus cette seconde refraction que determinoit le cristallin quand il existoit et qui les rapprochoit trop fort de l'axe visuel. ils ne se confondront plus comme avant, ils peindront plus nettement l'image de l'objet apperçu, et suivant que le degré de Mijopie qui existoit avant se trouvera plus ou moins diminué, ces malades, ou ces opérés pourront, ~~ou~~ se passer totalement des verres convexes aprés l'operation, ou s'ils en ont

besoin, il leur en faudra toujours de moins convexes qu'aux personnes
operés. D'après cette legere discution le merveilleux annoncé dans la
2e. observation de Mr. Gleise tombe de lui même, et on voit que les
choses se sont passées dans l'ordre naturel. La Dame qu'il a operée
etoit Myope de naissance : elle a été affectée de cataracte dans la
vieillesse : Les Crystallins extraits, l'humeur aqueuse ecoulée et
regenerée ensuite en moindre quantité, la conformation de ses yeux a
du necessairement changer ; et en effet elle est devenue telle que la
vision a pu se faire aisement sans le secours de moyens accessoires. Mr.
Gleise devoit s'attendre a ce changement plus ou moins heureux. Ce
Chirurgien pavoit attribuer la myopie seulement au volume trop
considerable du Crystallin. L'anatomie ne nous demontre cependant pas
qu'il soit beaucoup plus considerable que dans les autres sujets relativement
aux autres parties de l'oeil, qui toutes ensemble au contraire sont disposées
de maniere a rendre le sujet tel. En effet chez les Myopes, la cavité
conoide osseuse plus allongée ; La graisse placée derriere l'oeil plus abondante,
l'humeur vitrée en plus grande quantité &c.a concourent toutes a
faire saillir davantage le globe hors de l'orbite et a rendre la cornée
d'autant plus convexe que les muscles qui ~~attachent~~ retiennent l'oeil sont plus
tendus &c.a —— Ainsi de cette observation on ne peut rien conclure
d'avantageux pour le progrès de l'art : car je ne pense pas qu'il vienne
jamais a l'idée d'extraire le crystallin d'un Myope, qui ne seroit pas
alteré, dans la seule vüe de remedier a ce vice de conformation,
ce qu'il sembleroit que Mr. Gleise auroit voulu donner a
entendre ———.

3°. Cataracte operée suivie d'une affection particuliere a l'organe de l'ouïe.

Dans la 3e. observation Mr. Gleise dit que deux jours après
avoir fait l'operation de la cataracte a un homme, il lui survint une
maladie a l'organe de l'ouïe, telle que ce malade croyoit entendre
chanter des oiseaux. Ce fait assés particulier en lui même cessera de

paroître merveilleux si on fait attention que le malade etoit couché a portée d'entendre ~~toute~~ la journée le bruit des marteaux sur les enclumes, et qu'il en etoit tellement etourdi que le soir, quoique les ouvriers fussent retirés, les vibrations de l'air agité par ce son se faisoient encor sentir pendant quelques heures et avec des modifications differentes d'un jour a l'autre. variation qui ne peut etre rapportée qu'au degré de foiblesse du malade, ainsi que Mr gleise semble en convenir. Ce fait n'a aucune relation directe ni indirecte avec l'operation faite aux yeux ~~[illegible]~~ sous tel rapport qu'on le considere. aussi l'Academie ne peut elle tirer aucun avantage de cette observation.

4.e
Cataracte guerie suivie de relachement a la paupiere

Mr. Gleise fait mention dans sa 4.e observation d'un homme a qui il survint une violente ophthalmie quelques jours après avoir été operé de la cataracte. une imprudence en fut cause. L'inflammation des membranes du globe s'etant communiquée aux paupieres la resolution ne se fit que lentement dans cette partie naturellement disposée a l'ædeme, elle seroit restée flasque et le muscle ~~[illegible]~~ releveur n'auroit pu reprendre assés de force pour relever la paupiere superieure si l'art n'etoit venu a son secours. On retint pendant quelque temps la paupiere soulevée avec un bandeau. ce muscle reprit par ce moyen son elasticité et est rentré dans ses fonctions. Dans ce traitement Mr. gleise a saisi les indications et a mis en pratique les moyens qui convenoient. Ce fait ne presente rien d'interessant pour le progrès de l'art.

5.e
Cataracte operée suivie d'accident occasionnée par la vapeur du charbon ardent

La Cinquieme observation fait mention d'une operation de cataracte faite a un œil avec un succes qui promettoit une heureuse guerison. un accident absolument etranger detruisit cette esperance. La vapeur du charbon

5.e

allumé dans un rechaud au milieu dela chambre pensa faire ~~faire~~ perir le malade. les Antimephetiques administrés a temps le tirerent des bras dela Mort: mais son retour a la vie fut ~~[illegible]~~ suivi d'une fievre qui dura un mois et qui entretint une inflammation violente a l'œil operé. la ~~[illegible]~~ constriction de la pupille qui en resulta fut telle que le malade ne put voir que confusement de cet œil. Les malades sont tous les jours exposés a des semblables evenements par l'imprudence de ceux qui les soignent. ce seroit a tort qu'on rejetteroit sur le Chirurgien la non reussite d'une operation en pareil cas. Ce fait est peu interessant en lui même et n'offre rien de particulier pour le progrès de l'art. il ne peut etre consideré que comme un avertissement aux ministres de santé, qui doit les engager a porter leur attention jusqu'a prevoir les moindres accidents, même les moindres negligences.

6.e

Mr. Gleise annonce comme une verité reconnue, d'apres ce qu'il dit avoir ~~lu~~ dans les auteurs, que l'operation dela Cataracte par abbaissement etoit preferable a pratiquer sur des sujets actuellement affectés de quelques vices, vu que dans ces sortes de sujets la playe dela cornée ne peut manquer d'avoir des suites facheuses. je n'ai pas encor trouvé cette assertion expressement detaillé dans les auteurs. Mr. Deshayes qui a insisté sur les cas ou l'une de ces methodes est preferable a l'autre, n'allegue pas ce motif, ce qui me fait regarder la proposition de Mr. Gleise comme etant encor en problême et avec d'autant plus de raison que je pense que s'il y a des accidents a survenir après l'operation chez les sujets affectés de quelques vice particulier, ce seroit plutot ~~apres~~ a la suitte de l'abbaissement: en effet si on fait attention a la nature des parties piquées, divisées, au dechirement des cellules anterieures de l'humeur vitrée formées par la Membrane Arachnoïde, au frottement plus ou

[Marginal note: Cataracte operée avec succes quoique la malade fut soupçonnée d'etre affectée d'un vice general dans les humeurs]

moins grand, que souffrent necessairement les procès ciliaires de la part du Crystallin qu'on conduit dans la partie inferieure du globe, et ~~une~~ derangement enfin qu'eprouve la masse de l'humeur vitrée qui est obligée de ceder une nouvelle place a ce corps a mesure qu'il quitte l'ancienne qu'il ocupoit; on verra que le desordre etant plus grand que celui que cause la section simple de la cornée, il doit plutot determiner des accidents facheux que cette derniere operation, quoi qu'il en soit il paroit par l'observation même que la Dame que mr gleise a operée la soupconnant affectée de quelque vice dans les humeurs, ne l'étoit plus, et etoit au contraire saine et bien portante au moment où il l'opera; puis que suivant le sisteme des auteurs qu'il met en avant, cette Dame ayant été operée par extraction, auroit du eprouver des accidents, et qu'au contraire il ne lui en est survenu aucun et qu'elle a bien guerie. Il termine son observation par avancer qu'il ne faut point rejetter l'extraction dans aucuns cas. Cette proposition me paroit trop generale pour être adoptée par l'academie.

7°. — L'operation du ptosis (ou relachement de la paupiere avec inflexion des cils du coté du globe ~~de l'oeil~~) que propose mr. gleise comme plus aisée pour l'operateur et moins douloureuse pour le malade consiste a passer les trois fils avec lesquels on doit reunir les levres de la playe, avant d'avoir fait la section de la portion excedente de la peau. Bartich, Heydrun et Rau ~~[illegible]~~ ont senti + les premiers l'avantage + qu'il y auroit d'assujetir ~~les peau~~ les levres de la playe qui doit resulter de la section qu'on doit faire de la portion excedente de la peau de la paupiere soit seulement pour en faire regulierement la section soit aussi pour pouvoir y passer les fils destinés a retenir les levres de cette playe. On trouve

ptosis operée par une nouvelle methode, guerit aux deux yeux

dans leurs ecrits et dans la Chirurgie d'Heister les figures des
instruments qu'ils ont imaginé a ce sujet, et dont il ne paroit pas
qu'aucun Moderne se soit servi, d'où il est evident que Mr. gleise
n'a pas même le merite d'avoir simplifié cette operation en
substituant a ces instruments ses doigts pour pincer et assujetir la
portion de peau qu'il veut retrancher, puis que tous ceux qui ont fait
cette operation en ont fait autant; ~~si~~ Mr. gleise croit trouver un
avantage, ~~de~~ placer les fils avant de faire la section de la peau,
un chirurgien adroit et intelligent n'est pas plus embarassé pour les passer
après avoir fait cette section: ~~cela~~ ainsi sa maniere d'operer est indifferente
pour un operateur instruit, et n'est ni plus simple ni moins douloureuse
pour le malade, car il lui faut toujours souffrir et les piqures des aiguilles
et la section de la peau; ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ cette maniere d'operer pourra plaire a quelques praticiens
et quoi qu'elle n'offre rien de bien interessant pour le progrès de l'art
l'academie ne peut cependant la rejetter absolument.

3.e memoire sur les avantages de l'inoculation pour conserver la vie, la beauté et la vue des enfants.

Le memoire qui termine le Cahier de Mr. gleise a pour but de
faire connoitre les avantages de l'inoculation pour conserver la beauté
la vue et la vie des enfants. Le calcul dans lequel il entre pour prouver
qu'il meurt un quart des malades attaqués de la petite verolle naturelle
tandis qu'il n'en meurt tout au plus qu'un sur cinq mille environs inoculés est
on ne peut pas plus foible ~~[illegible]~~ ~~et~~ denué de valeur. il ne faut
~~[illegible]~~ que consulter les Ecrits qui ont parus pour ou contre
l'inoculation pour se convaincre de combien il s'abuse. Ce n'est pas ici le
moment de faire la critique ou l'apologie de cette operation. Mr gleise
l'autorise, pour la faire valoir, des traces horribles que la petite verole naturelle
laisse après elle assés communement, aux enfants de la campagne surtout.
Ce fait malheureusement trop vrai, n'est que le temoignage du peu de

soin qu'on prend assés ordinairement dans la campagne des enfants
attaqués de cette maladie, qu'on abandonne pour ainsi dire a la nature.
et ou on neglige les moyens qu'il conviendroit de mettre en ~~f~~ usage pour
~~[illegible]~~ parer ~~[illegible]~~, sinon en totalité, du moins
en partie aux difformités qui en resultent; Mais quoi que ~~[illegible]~~ puisse dire
mr gleise en faveur de l'inoculation je ne pourrai m'empecher
de lui presenter les regrets amers de nombre de peres de famille
qui, seduits par de vaines promesses et de fausses esperances ont precipité
de gaieté de coeur leurs enfants dans le tombeau, ou les ont ~~[illegible]~~
reduits a porter le reste de leurs vies des temoignages hydeux de leur
imprudence. Au reste le memoire de mr gleise ne presente
~~[illegible]~~, il fait seulement connoitre un homme
~~[illegible]~~ qui ~~[illegible]~~ desireroit qu'on l'applaudisse, ce que l'academie ne peut
faire. A paris le 15 may 1783

Brachart